



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

07 novembre 2016

## Nomination à l'Autorité des marchés financiers de Matthieu Lucchesi au poste de directeur de la Division régulation de la gestion d'actifs au sein de la Direction de la régulation et des affaires d'internationales

**Jusqu'à présent adjoint au directeur de la Division régulation de la gestion d'actifs, Matthieu Lucchesi a été promu directeur de cette division rattachée à la Direction de la régulation et des affaires internationales (DRAI).**

**Matthieu LUCCHESI** a été nommé directeur de la Division régulation de la gestion d'actifs au sein de la direction de la régulation et des affaires internationales (DRAI). Il succède à ce poste à Franck Guiader, en charge de la division FinTech, Innovation et Compétitivité. Matthieu Lucchesi (31 ans) est diplômé d'un magistère de droit des affaires de l'université Paris II Panthéon-Assas et de l'université Harvard Law School. Il est avocat au barreau de New York. Après différentes expériences en cabinets d'avocats en droit des affaires et en droit financier à Paris et à New York, il rejoint, en 2012, l'Autorité des marchés financiers en tant que chargé de mission au sein de la Direction de la gestion d'actifs. Il est alors chargé de l'analyse de problématiques juridiques soulevées dans le cadre de l'agrément et du suivi des sociétés de gestion de portefeuille et de leur fonds. Il a été également impliqué dans la mise en œuvre en France de textes européens adoptés après la crise financière de 2007-2008, comme la directive AIFM sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs et le règlement EMIR sur les produits dérivés négociés de gré à gré). En 2014, Matthieu Lucchesi intègre la Direction de la régulation et des affaires internationales (DRAI) et participe, en tant que chargé de mission senior, aux différents travaux sur la gestion d'actifs, tant au niveau



européen et international. En septembre 2015, il devient adjoint au directeur de la Division régulation de la gestion d'actifs.

**Vanessa CASANO** a été nommée adjointe au directeur de la Division régulation de la gestion d'actifs. Vanessa Casano (38 ans) est diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux et d'un Master spécialisé de droit des affaires internationales et management de l'ESSEC. Elle débute sa carrière en 2002 chez Lyxor Asset Management, au sein de la plateforme de gestion alternative, en tant que structureur de fonds d'investissement et fonds de fonds. En 2005, elle rejoint CASAM (devenue Amundi) et participe à la construction et au lancement de sa plateforme de gestion alternative, avant d'intégrer en 2006 les activités de dérivés actions de BNP Paribas à Londres, puis Paris, en tant que structureur de solutions de levier pour les fonds de hedge funds et développeur de l'offre prime brokerage. Elle rejoint la DRAI en mars 2015, au sein de la Division régulation de la gestion d'actifs où elle prend en partie en charge la négociation des travaux sur les mesures d'application du règlement PRIIPs. Elle est également impliquée dans les travaux internationaux et représente l'AMF au comité 5 de l'OICV dédié à la gestion d'actifs.

### A propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

### Contact presse :

Direction de la communication de l'AMF - Christèle Fradin - Tél : +33 (0)1 53 45 60 29 ou +33 (0)1 53 45 60 28

### Mots clés

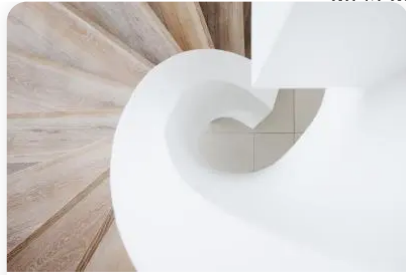
NOMINATION

---

SUR LE MÊME THÈME

---

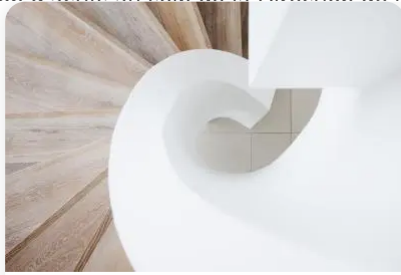
 S'abonner à nos alertes et flux RSS



ARTICLE STRATÉGIE

16 janvier 2025

## Nos priorités d'action et de supervision

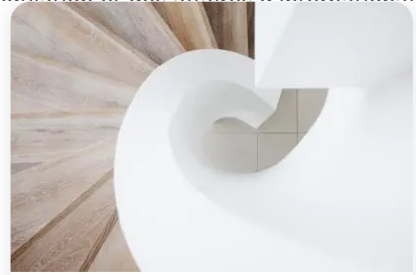


ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

14 janvier 2025

## Notre gouvernance



ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

05 novembre 2024

## La Commission des sanctions



### Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02